

I - Les seigneurs bretons

KERSABIEC

Principale seigneurie de Riantec, le manoir noble et métairie de Kersabiec, aujourd'hui en Locmiquélic est à l'état de ruines.



Le manoir de Kersabiec - État actuel

Elle est possédée pendant tout le XV^e siècle et jusqu'en 1617 par la famille des Portes, originaire de Le Porzou (alias Les Portes francisé en des Portes), écart de Guilligomarc'h. Leurs armes sont « *losangé d'or et d'azur, une grande losange de gueules en abyme* »

L'ancêtre connu est **Henry des Portes**, mort en novembre 1400.

Son fils aîné et principal héritier **Alain des Portes** lui succède en 1401 comme l'atteste le menu des terres et héritages avec perception de rentes à Keranberen en Riantec et à Saint-Salvadore (Saint-Sauveur) en Brelevenez (Merlevenez).

Puis **Guillaume des Portes** succède lui aussi à son père Alain des Portes, mort le 7 juin 1424. A la réformation de 1427, Guillaume des Portes, noble homme, n'est pas contribuant. Il décèdera le 28 janvier 1464.

A la montre de Vannes du 08 septembre 1464, c'est son fils et principal héritier **Jehan des Portes** (60 livres de revenu) qui comparait « *archier à un cheval, brigandinne¹, sallade², arc et trousse³. Injonction⁴ de maheustré⁵* ». En 1465, il possède le lieu et manoir noble de Kersabiec. A la montre du 21 avril 1477, il comparait avec « *un cheval, brigandinne, sallade, arc, trousse, espée, dague* », armement qui semble correct puisqu'il n'y a pas d'injonction. En

¹ Pourpoint de tissus épais ou de cuir, garni de lames de métal et renforcé de garnitures métalliques aux épaules et aux coudes

² Casque très bombé à visière courte et à grand couvre-nuque (souvent décoré d'aigrette, de cimier...) »

³ Carquois

⁴ Ordre exprès qui doit être exécuté

⁵ Partie supérieure du bras

1479, il est présent à l'arrière-ban de Vannes puis à la montre du 4 septembre 1481 il comparaît à nouveau en « *archier en brigandinne. Injonction de gorgerette*⁶ ».

Jehan des Portes a eu un fils nommé **Guillaume des Portes** qui se présente le 8 septembre 1464 à la montre de Saint-Jean Brevelay porteur d'une brigandine (30 livres de revenu)

Le 4 septembre 1481 la montre de Saint-Jean Brevelay est répartie en vicomté de Rohan et en doyenné de Porhoët. Pour la vicomté de Rohan, Guillaume des Portes (40 livres de revenu) est remplacé par Roland des Portes, « *jusarmier*⁷ *en brigandinne* », et pour le doyenné de Porhoët, Guillaume des Portes (40 livres de revenu) est dit « *alibi*⁸ ».

Le 12 novembre 1500, Guillaume des Portes épouse Louyse de Kerangal.

La famille de Kerangal (pas de blason répertorié) est une famille noble de Languidic ayant pour ancêtre en 1448 Jehan Kerangal (30 livres de revenu) remplacé par son fils Guillaume à la montre du 8 septembre 1464 « *disant que sondit père avoit la maladie d'espédie en sa maison. Injonction de se rendre et trouver à ville ainsy que desraigne monstre en fut enjoint* ». A la montre du 21 avril 1477, il comparaît avec « *1 cheval, brigandinne, sallade, espée, dague, voulge*⁹. *Injonction meilleur cheval* », cette fois sans excuse mais son équipement est à revoir. A la réformation de 1536, la seigneurie est possédée par Marguerite des Portes.

Guillaume des Portes et Louyse de Kerangal auront quatre enfants: Claude, Louyse, Marguerite et Jehanne.

A la réformation de 1536, la seigneurie est possédée par Marguerite des Portes, l'une de leur fille.

Guillaume des Portes possède le manoir de Kersabiec, les métairies de Kerguern et de Kervenit, plusieurs tenues à Lozperan, (Riantec), une maison rue neuve en la ville close d'Hennebont, des terres et héritages de Saint-Georges, Kerpunz, Kerpern, Saint-Salvatore, Broerec à Keramperen, Brambis, Saint-Nudec, Grehcarnoet et par son mariage avec Louyse de Kerangal, Kergroy et Saint-Germain en Languidic, Maladrit, Kermelech.

En 1525, la seigneurie de Kersabiec tombe en rachat par Louise de Kerandal, veuve de Guillaume des Portes, le 4 octobre 1520. Puis la seigneurie de Kersabiec revient alors en 1530 à son fils aîné **Claude des Portes** qui se marie en 1540 avec **Janne Thomas**, dame de Saint-Georges (Nostang)

Janne Thomas est une descendante de la famille noble de Saint-Nudec (en Caudan aujourd'hui en Lanester) ayant pour armes: « *D'azur à la croix pattée et alésée d'or, accompagnée de trois soleils de même, 2 et 1* ». Ses ancêtres se prénomment Jehan de père en fils. Reconnu noble à la réformation de 1427, il est exempt de fouage à l'enquête de 1448. A la montre du 8 septembre 1464, Jehan Thomas (30 livres de revenu) comparaît en « *archier en brigandinne, sallade, harnois de jambes, arc et trousse. Injonction d'avoir bonne trousse et dague* ». A la montre 1477, il est représenté par son fils Jehan « *un cheval, brigandinne, sallade, arc, trousse, espée, dague, gorgerette* » (l'armement semble correct cette fois puisqu'il n'y a pas d'injonction) de même qu'en 1481 où il comparaît « *archier en point* ». Du côté maternel, la mère de Janne se nomme Marie de Kerpunce, descendante des familles de Kerpunce (Riantec) et de Saint-Georges (Nostang). Elle a pour ancêtre Eon de Kerpunce (mort en 1440), époux de Demoiselle Blanche de Saint-Georges (fille de Jehan de Sioc'han et de Marguerite de Saint-Georges), possesseurs du « *manoir et hébergement* » de Saint-Georges (Nostang). Leur fils Jehan de Kerpunce (200 livres de revenu) représenté à la montre de 1464

⁶ Partie de l'armure servant à protéger le cou, attachée au bord inférieur du bassin et descendant jusqu'aux épaules.

⁷ Hallebardier

⁸ Excusé

⁹ Arme composée d'une large lame à un seul tranchant, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton

par son fils **Jehan**, homme d'armes, « *harnois blanc comptait, archier en brigandinne, et III chevaux. Injonction de meilleurs gantelaiz et lesche¹⁰ à archier* » A la montre de 1477, **Pierre de Kerpunce**, fils de Jehan, comparait à trois chevaux: « *led. de Kerpunce à brigandinne, sallade, espée, dague, voulge, avant bras et un archier nommé Guillaume de la Haye à brigandinne, sallade, arc, trousse, espée d'Espagne* ». L'état de l'armement semble plus correct que précédemment et notons que l'épée est d'Espagne. A la montre de 1481, **Pierre de Kerpunce** de Saint-Georges est « *excusé par commandement du Duc, ainsi que led. sire de Guémené a relaté, à l'occasion du décez de la femme d'iceluy Kerpunce avenu puix six jours* ».

Les maisons de Kersabiec (Riantec) et de Saint-Georges (Nostang) sont alors unies et de cette union naissent deux fils: Jehan et Raoul.

Après le décès de Claude des Portes, le 27/12/1550, Jehanne Thomas devient tutrice de leur fils **Jehan des Portes** et vers 1551, un aveu de Jehanne Thomas donne les tenues et rentes de la seigneurie qui revient donc à Jehan: « *ladite tutrice baillé le mynu duquel la teneur ensuit et sauf a. . . le tiers a ladite tutrice pour son douaire et en pareille. . . le droit. . . nature de feu Louyse Des Portes sœur germaine dudit, qui est la tierce partie d'un tiers, sont parce qu'ils étaient trois juveigneurs, et aussi avons été informé que ledit Des Portes avait trois soeurs scavoit: Marguerite, Jehanne et ladite Louyse Des Portes* » En 1551, celui-ci vend la terre de Kerpunze.

Puis le 15/01/1556 Jehan des Portes épouse **Anne Rouxel**, la fille de Vincent Rouxel, seigneur de Kermérien (Saint-Caradec-Trégomel), du Cranno (Lignol) et du Pelem (au sud de Carhaix-Plouguer en Finistère). Elle héritera de la seigneurie du Pelem tandis que sa soeur Marguerite héritera de celles de Kermérien et du Canno.

Jehan des Portes et Anne Rouxel ont eu trois enfants: René, Louise et Marie. En 1565, Jehan des Portes fait une transaction avec son frère Raoul.

Le 02/05/1574, Anne Rouxel met fin à un procès en action de congé intentée par la cour de K/ahes (Carhaix) de la part d'Anne Rouxel contre Henry Jegou et Marye Vittec sa femme, François Vittec et Guillaume Le Berre marié à feu Ysabelle Vittec, détenteurs de plusieurs terres et héritages à titre de covenant appartenant à Anne Rouxel. Il y est mentionné que Jehan des Portes et Anne Rouxel « *demeurent au lieu manoir maison de Kersabiec en la paroisse de Riantec* »

Leur fils aîné **René des Portes**, devient héritier à la mort de son père Jehan des Portes en avril 1581.

Vers 1583 **Louise des Portes**, sœur de René des Portes, épouse **Maurice de Cosnoal**, sieur de la Villeneuve (en Kervignac).

La famille de Cosnoal, originaire d'Angleterre, avait pour armes: « *d'azur à trois chevrons d'or, alias, d'argent à trois croix pattées et alésées de sable, alias, d'argent à deux fascés d'azur* ».

Maurice de Cosnoal avait pour grand-père paternel Pierre Cosnoal, fermier du billot¹¹ en 1511 (évêché de Vannes et de Cornouaille), puis fermier en 1521 des ports et hâvres de Vannes, Cornouaille, Léon et Tréguier. De tempérament procédurier, il fut l'objet de plusieurs poursuites et fut même incarcéré en 1517. Il dénonça les responsables de la finance bretonne de pratiques délictueuses, ce qui lui permit d'être nommé par François I^{er}, sénéchal d'Auray et d'Hennebont en 1527, maître auditeur (le 24 mars 1531) puis maître (le 04 juin 1532) à la chambre des comptes de Bretagne.

¹⁰ Ou laische = plaque de fer qui sert de protection entre la doublure et l'étoffe

¹¹ Collecteur d'impôt

Le couple a eu quatre enfants: Jacqueline en 1585, Georges né le 15 juillet 1586, Maurice en 1592 et Hiérosme en 1593.

Au décès d'Anne Rouxel (en 1584 ou 1585), les seigneuries de Kermérien, du Cranno et Le Pelem seront transmises à sa fille **Louise**.

René des Portes meurt le 30 avril 1591 et le 05 juin 1596, Louise, fille de feus Jehan des Portes et Anne Rouxel, fait une transaction entre Maurice de Cosnoal son époux et Jacques du Vergier, époux de sa sœur Marie.

Devant la barre d'Auray des aveux et dénombrements sont produits par Louise, dame de Saint-Georges et de Kersabiec, pour la terre et le manoir de Kergano (Landaule), de feus Jehan des Portes, écuyer, son père, et René des Portes, écuyer, son frère, de même que :

- à Riantec:« manoir noble de Kersabiec: métairie, chapelle 12 livres

autres métairies: Kerguern (14 journaux 10 livres), Botamour (21 journaux 6 livres), Kerberen (16 journaux 5 livres), Kernenic (3 journaux 40 sols) moulin à vent 19 perrées de seigleau village de Kerguern (3 tenues 20 journaux), au village de Kerregen autrement Kermichellet (6 journaux), au village de Locmicaellic (3 tenues 17 journaux), Lézanale (1 tenue), Kerostin (3 tenues), Bourg de Riantec (1 tenue 3 journaux), Kerberen (20 journaux), Crachcaroet (5 journaux), Distro »

- à Lopezran (Port-Louis) « Bourg (25, 5 journaux), Lomalo (8 journaux), Kerrebel (Kerbel) (7 journaux) »

- à Merlevenez:« Resto (8 journaux), Saint-Salvator (Saint-Sauveur) (3 journaux), Kermorvan (26 journaux) Kernalun (5 journaux) »

- à Kervignac:« Saint-Cedrelin (7 journaux), Coetnours (1 ½ journaux), Hirgaer (2 journaux), village de Gasture (Gâvres)

de même que des droits de prééminence en l'église de Vraie Croix en Ryantec et à la chapelle du monastère de Sainte Catherine sur Blavet de l'ordre des Cordeliers. Puis à la mort de Maurice de Cosnoal le 14 avril 1598, Louise des Portes devient dame douairière de Villeneuve (Kervignac) et de Kermérien (Saint-Caradec Trégomel). Le terrier de la Barre d'Hennebont, en date du 05 mai 1603, mentionne ses possessions, à savoir :

« *Seigneuries de la Villeneuve et du Cartier en Quervignac par Louyse des Portes, dame douairière de Villeneuve, propriétaire de Kermérien, Saint-Georges, Kersabiec, tutrice d'écuyer Georges de Cosnoal (fils de Morice de Cosnoal) advenus à son fils par jugement de la succession de son défunt père décédé le 14/04/1598 lesquelles successions ensemble s'étendent sur les paroisses de Quervignac, Merlevenez, Plouhinec, Riantec et Nostang ».*

- Manoir noble de La Villeneuve 6 journaux outre ses rabines qui conduisent au chemin, fontaine dudit lieu, pré (4 journaux), métairie (16 journaux)

- Métairie de Keromben (4 journaux), bois taillis (8 journaux) moulin à eau de Kerenben, moulin à eau de Tuuidel (?) 2 prés 2 journaux landes

- Village de Saint-Antoine (2 tenues 16 journaux et 15 journaux) Porzo 2 tenues (25 journaux et 20 journaux), métairie, 2 tenues (18 journaux et 15 journaux) Baignol 50 journaux, Rohaboul 45 journaux, du Plessix 122 journaux, Trévidel 2 tenues 163 journaux, Lopriac 18 journaux, Kerlamberth 95 journaux, Lenhervy 24 journaux, Kermoëlle 57 journaux, Talhoët 15 journaux, Hirgaër 44 journaux, Locoziern 51 ½ ou 54 ½ journaux

- En la paroisse Saint-Gilles 1 tenue 25 journaux

- Ville d'Hennebont maisons et emplacements de maison 4 journaux

- Paroisse de Nostang: Kerbaul 104 journaux

- Merlevenez: Kerdaniel 41 journaux et les petites tenues au bourg,

Lesguerni 1 journal, Lesanmoalch 3 journaux, Saint-Salvator 4 journaux, Kerpluen 20 journaux

- Plouhinec: Kerfourcher 28 journaux, Guezno 16 journaux, Querrefault 32 journaux, Kerreso 16 journaux, Kernesonnec 3 journaux, Kerbresel 3 journaux, Kerres 19 journaux,

Kervhanec 3 journaux, Kerfrezet chef rente de 6 sous, Lezourden 38 journaux, au bourg 22 journaux

- Riantec: Grachcarnoët 9 journaux, Kergatominan 18 journaux (en 1780 est en Kervignac)

Kerguern 1 journal, Kerebel 1 journal, Staeruzel 4 journaux

Guezenic 1 rente féodale de 15 sols 8 deniers + 1 autre de 18 sols 6 deniers

- Bourg de Blavet (= Lopezran) 1 tenue 5 journaux

En rentes et obéissance:

les seigneuries de Locoziern, Quervignac, du Parco, de Kergayo, de Kergaus, du Bouëtiz, du Lobo, du Penguennic

Droit de foire à Saint-Antoine : 3 juin et 2 septembre, à Saint-Gilles: le dimanche « à raison que le jour de Saint-Gilles y a foire à Hennebont »

Droit de chapelle et prééminences Notre Dame des Carmes (Hennebont)

la chapelle de Notre Dame de Bonne Nouvelle + la chapelle qu'on appelle de temps immémorial la chapelle de la Villeneuve, en l'église de Mr Saint-Antoine de Sainte Suzanne à Trévidel

Droit de juridiction Haute, basse et moyenne

Foy et hommage au roi sans rachat son seigneur lige

Renonce en droit de velleyen et à l'authentique si qua mulier¹² lui donnant à entendre et qu'ils veuillent que fe me peuvent intercéder ou s'obliger pour le fait d'autrui sans expresse renonciation

en la ville de Blavet chez Me Claude le Milloch notaire royal »

de Kermérien (Saint-Caradec Trégomel), Saint-Georges (Nostang) ainsi que le lieu et manoir noble de Kersabiec (Riantec).

Elle est aussi tutrice de son fils écuyer **Georges de Cosnoal** (fils de Maurice de Cosnoal) né le 15 juillet 1586 et baptisé le 22 juillet 1586 à Saint-Gilles Hennebont. Le 25 janvier 1629, il se marie à Marguerite des Portes, dame du Resto, la cérémonie s'est déroulée en la chapelle de Saint-Bieuzy, en Nostang.

Le 15 juin 1617, **Georges de Cosnoal** fait la foi et hommage au Roi pour ses « appartenances et dépendances situés à Naustang », « la terre de Kersabiec appartenances et dépendances Riantec, du lieu et manoir de Villeneuve situé en la paroisse de Kervignac et de la terre et seigneurie de Kermerrien et Le Crano situé en la paroisse de Saint-Caradec et Lignol »

En décembre 1638, Georges de Cosnoal décède à l'âge de 52 ans.

La seigneurie de Kersabiec passe alors à la famille du Vergier du Ménéguen (Caudan), descendante de Marie des Portes, sœur de Louise des Portes.

Un arrêt des Commissaires de Bretagne du 15 avril 1669 déclare la famille du Vergier d'ancienne extraction noble, depuis 1438.

Elle a pour armes: « de gueules à deux bandes d'argent chargées chacune de cinq pots de vair »

Paul du Vergier, né le 4 janvier 1618 à Caudan a pour grand-mère paternelle Marie des Portes, sœur de Louise des Portes.

Le 13 juillet 1643 il se marie avec **Marie Darassen** en l'église Notre-Dame de Kerguellen à Saint-Caradec Hennebont.

Un fait divers est à noter: Pierre Leboy, mendiant, décède en la maison noble de Kersabiec le 06 avril 1650.

¹² Héritage du droit romain qui, en défendant aux femmes de cautionner leur époux, les protégeaient d'un mari « dispendieux ». Y renoncer, c'était donc accepter de s'obliger (se porter caution) pour son époux.

Le 12 septembre 1650, Jacques de Lantivy, écuyer, sieur de Rendrécar, cède son office de sénéchal d'Hennebont à son alloué Paul du Verger, écuyer, sieur du Ménéguen, conseiller du Roi qui obtint des lettres de provisions par arrêt du conseil privé du Roi. Mais Hiérosme Pezron, écuyer, sieur de Pennelan et Jean Gouicquet, écuyer, sieur du Plessis-Bocouezel font opposition à l'exécution de cet arrêt. Les conseillers du Parlement de Bretagne, après avoir entendu les différentes parties, acceptent la transaction définitive qui eut lieu le 19 mars 1652 pour un montant de 62 000 livres.

Le 12 juin 1662, Paul du Vergier, sénéchal du siège d'Hennebont, semble avoir un tempérament belliqueux et pointilleux sur les questions de préséances comme l'atteste son comportement lors d'une procession qui s'est déroulée pour le jubilé de la Chambre de Bretagne à Nantes. En effet, « *il a entrepris de faire une insulte extraordinaire à Vincent Beaujouan, sieur de Kermadio, conseiller de sa majesté, maître ordinaire en la Chambre de Bretagne* ». . . « *après plusieurs emportements et parolles de mepris, auroit avec violence, en presence de toute l'assemblée, pris et déchiré les habits dudit Beaujouan, et iceluy traité d'insolent et d'audacieux, le menacant de le constituer prisonnier* ». Ledit Beaujouan porta plainte le même jour à la Chambre qui la renvoya au Conseil le 18 juin « *pour en avoir justice et réparation* »

Par son attitude, « *en manquant à un seul officier, le sénéchal avait manqué à tout le corps* ». Le 22 décembre, le Conseil décida que Paul du Vergier avait à répondre devant lui des griefs dont on l'accusait, mais celui-ci fit défaut, ce qui provoque un autre arrêt du 6 mars 1663, qui lui réitère l'ordre de comparaître en personne. Le sénéchal de Quimper ainsi que celui d'Auray prennent alors sa défense. Il fut reconnu qu'il « *était dans son droit, en l'empêchant de prendre rang sur lui* ». Cette attitude n'a pas empêché Paul de Vergier de recevoir un titre honorifique de la part du Roi qui avait été pourtant avisé de ses exactions peu louables.

« *Conseiller du Roy en ses conseils et sénéchal d'Hennebont, il est nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel le 8 novembre 1662 et fut reçu, le 14 juillet 1663, par le prince de Guémené, chevalier des Ordres du Roi.* »

Le 2 mars 1664, Paul du Vergier, sieur de Mesguen, conseiller du roi, premier magistrat de la Cour royale d'Hennebont, à la requête d'Etienne Bidard, confesseur des religieuses de l'Abbaye de la Joie, a été chargé de l'enquête sur les exactions des héritiers refusant (même *manu militari*) d'exécuter les volontés d'un seigneur qui voulait fonder une abbaye à Kerlot (en Plomelin, Finistère) et d'y établir comme première abbesse la sœur du fondateur. Malgré les nombreux arrêts du Roi et les différentes interventions, il a fallu près de cinquante ans pour que la fondation de l'abbaye de Kerlot voie le jour, non pas à Kerlot même, mais dans les faubourgs de Quimper au manoir de l'Île, en la paroisse de Saint-Mathieu.

Paul du Vergier participa à la création de la ville de Lorient le 31 août 1666:

En effet, les bornes du terrain acquis par la Compagnie des Indes « furent posées devant Paul du Vergier, sénéchal d'Hennebont, et Jean Le Gouelle, procureur du Roi, assistés du greffier, Claude Le Milloc'h, et de l'huissier, Jean de la Grée »

« *Denis Langlois, l'un des directeurs généraux de la Compagnie, fut envoyé au Port-Louis et traça sur l'extrémité de la presqu'île du Faouedic l'enceinte de l'établissement qui embrassait 7 hectares 25 ares environ de superficie. Malgré l'opposition du prince de Guémené, qui avait le fief de cette terre, un jugement du sénéchal d'Hennebont, Paul du Vergier, ayant fixé l'indemnité d'expropriation à la somme de 1207 livres tournois, Denis Langlois entre en possession des lieux, le 31 août 1666* » (« Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719 » par Jules Sottas) puis « *les bornes furent posées devant Paul du Vergier, sénéchal d'Hennebont, et Jean Le Gouello, procureur du roi, assistés du greffier, Claude Le Milloc'h, et de l'huissier, Jean de la Grée.* »

Dans le terrier de Bretagne, figure la déclaration

« par messire Paul du Vergier, chevalier, seigneur du Meneguen, de Kersabiec et autres lieux, demeurant à Hennebont, pour le manoir noble de Kersabiec, paroisse de Riantec »,

avec description du lieu noble: *« cour, jardin, pourpris, prairies, bois de haute futaie, taillis, colombier, chapelle, etc. La chapelle couverte en ardoise, description de la maison, nombreuses métairies, tenues, moulins à eau et à vent, etc.*

A cause desquelles terres, le dit seigneur de Meneguen déclare avoir et à lui appartenir droit de juridiction, haute, basse et moyenne, et avoir droit et pouvoir d'instituer officiers de justice comme sénéchal, procureurs, greffiers, notaires et sergents, même d'avoir patibulaire et deux poteaux de gibet pour la punition des crimes et autres marques de justice. »

Il déclare aussi toutes les prérogatives et prééminences:

- *« droit de prééminence en l'église paroissiale de Riantec, privativement à tous autres avec droit de banc et parquet au haut du chœur de la dite église, et tombes, et droit d'avoir armes en les vitres d'icelle, comme de fait elles y sont à présent ».*

- *« droit de prééminence en l'église de Monsieur Saint-Pierre, de Port-Louis, laquelle est aussi du tout en la seigneurie de Kersabiec, et pour intersigne de ce droit, de mettre ses armes en toutes les vitres d'icelle, d'avoir banc et accoudoir, de laquelle église sont aussi fondateurs, les anciens seigneurs de Kersabiec ».*

- *« droit de prééminence en l'église de la Vraie-Croix, située entre le Port-Louis et le bourg de Riantec ».*

- *« droit de prééminence et de chapelle particulière au couvent et monastere de Sainte-Catherine sur Blavet, autrement le Port-Louis, de l'ordre des Cordeliers, en la dite paroisse, où est la chapelle de Madame Sainte-Catherine, autrement la chapelle de Kersabiec, située à main droite, comme on entre au chœur, et en icelle il ya deux enfeux prohibitifs, avec banc et escabeau, comme aussi une tombe sous le cru cifix, et deux autres tombes et un escabeau au-dessous de la dite chapelle, du chapitre, du réfectoire et de la librairie. »*

Il est dit ensuite que

« les dits héritages sont advenus par suite du partage faisant partie des biens de la succession de feu écuyer, Jean des Portes, père de demoiselle Marie des Portes, ayeule du dit seigneur du Vergier, etc. etc. »

Le 19 janvier 1681, Paul du Vergier, chevalier, seigneur du Ménéguen, conseiller honoraire en la juridiction royale d'Hennebont est parrain au baptême de Paul François de Baud, fils d'Anne Guimarho et père de Jean Baptiste de Baud (futur propriétaire de Kersabiec).

Il laissera malgré tout un bon souvenir de son administration puisque l'acte de sépulture comporte ce commentaire : *"le second de Juillet 1684 a été inhumé dans cette église, Paul du Vergier, sieur de Ménéguen, dans la cour inférieure des Carmes, dans la tombe qui est la plus proche de la porte de la Chapelle Saint-Joseph, au devant du balustre, après avoir exercé les offices 1° d'Alloué et depuis de Sénéchal dans Hennebont au grand contentement du public - Requiescat in Pace".*

La seigneurie de Kersabiec passe alors à la famille de Lantivy de Kerveno (Caudan)

Jean de Lantivy devient seigneur de Kersabiec comme l'attestent deux documents:

L'un en 1714, par la constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 livres de rente faite « *au profit de messire Jean de Lantivy, étudiant au collège des PP. Jésuites de Vannes par Jean de Lantivy et dame Françoise Guimarho, seigneur et dame de Kersabiec, paroisse de Riantec* » et l'autre au mariage de Catherine de Baud, le 07 octobre 1721, avec Yves Le Meur de La Villepirot, où sont présents Jean de Lantivy et Françoise Guimarho, tante de la mariée. Jean de Lantivy, écuyer dit seigneur de Kerrez ou Kerrès (Pluvigner ?) eut donc pour femme Françoise Guimarho, fille de Jean Guimarho, chevalier, seigneur de Lamouhic (Caudan) et d'Anne du Vergier. Les armes des Guimarho sont: « *d'or à la bande de gueules accompagnée en chef d'une merlette de sable* »

La seigneurie de Kersabiec passe alors à la famille de Baud

En 1752, **Jean-Baptiste de Baud** est dit chevalier, "*chef de nom et d'armes, chevalier sieur de Kermain*" (Kermen à Lanester) et de Kersabiec (Riantec)

Les armes des de Baud sont: « *d'azur à 10 billettes d'or, 4, 3, 2, 1* ».

Jean-Baptiste Marie de Baud, fils aîné d'écuyer messire Paul François de Baud, chevalier et seigneur de Kermain, et de demoiselle Anne Elisabeth de Coetnempren, est né et ondoyé en sa maison le 07 mai 1714 à Caudan puis baptisé le 13 janvier 1715. Le parrain a été Jean-Baptiste des Portes, chevalier, seigneur du Lié et de Saint-Nudec.

Paul François de Baud, né le 19 Janvier 1681 était le fils de messire Jacques de Baud, sieur de Keroual et de Pratmeur en Quistinic, et de dame Anne Guimarho, soeur de Françoise Guimarho. Son parrain était messire Paul du Vergier. Sa femme, Anne Elisabeth de Coetnempren a été tutrice de ses enfants mineurs en 1721/1722.

Le 17 février 1746, il épouse en la chapelle du château de Pontivy demoiselle Marie-Ursule - Denyse de la Villeboays, dame de la Villéon.

En janvier 1754, un contrat d'acquêt est passé par « *sieur Thomas Rapon de la Placelière, capitaine sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, du manoir noble et métairie de Kersabiec, situés en la paroisse de Riantec, à lui vendus par messire Jean-Baptiste de Baud, chevalier, seigneur de Kermain, et dame Ursule de la Villeloays de la Villéon, sa femme* ».

Jean-Baptiste Marie de Baud meurt avant 1760 puisqu'un inventaire avec vente de meubles après décès a été fait dans sa demeure à Hennebont cette année-là.

Thomas Jean Rapon de la Placelière, né à Lorient le 8 janvier 1713, est le fils d'écuyer François Toussaint Rapon de la Placelière, écrivain du roi et major du gouvernement, et de dame Françoise Bataille.

Il eut pour parrain écuyer Jan Baptiste Lepiare, chevalier de Saint-Doron et pour marraine Thomasse Marguerite Lévasseur de Merville. Le 19 mai 1749, Thomas Rapon de la Placelière, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes épouse à Lorient demoiselle Jeanne Céleste Perault, fille de noble homme Etienne Pérault premier maire de la ville et communauté de l'Orient et de dame Jeanne Pépin. Les témoins sont des personnages importants de la ville de l'Orient:

- François Guillaume Le Fol de La Lande, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, et époux de sa sœur Claudine,

- Alain Flécher, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et commandant de l'Orient,

- Charles Robert de Godeheu, écuyer, directeur de la Compagnie des Indes et commandant du port,

- Armand François de la Pierre, écuyer, seigneur de Molinville, de Talhouët et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et de plusieurs autres.

Dans le rôle du navire « Neptune », Thomas Rapon de la Placelière, matelot âgé de 18 ans, est décrit comme étant petit et châtain. De 1732 à 1733 il est pilotin¹³ à bord de la frégate « Atalante ». A partir de 1745, il est capitaine de différents vaisseaux de la Compagnie des Indes. Le 21 août 1754, il reçoit un certificat pour se rendre en Indes (un ordre de mission en quelque sorte) en tant que capitaine sur la « Diane », frégate de 400 tonneaux. Ce sera son dernier voyage car il meurt en mer le 10 septembre 1755 en revenant du Bengale.

TOULLAN

Situé à l'est de Riantec avec vue sur la Petite mer de Gâvres, le manoir de Toullan, encore habité de nos jours, ne se visite pas.



Manoir de Toullan

Au XV^e siècle, la seigneurie de Toullan était possédée par la famille de la Haye, comme l'attestent réformation et montres. A la réformation de 1427, le village de « *Toulnulan* » ainsi que la frairie de Brambis située à proximité sont possédés par **Pierre de la Haye**, noble homme non contribuant. A l'enquête de fouage de 1442, c'est toujours lui qui est déclaré comme noble. Puis à la montre du 8 septembre 1464, Pierre de la Haye (20 livres de revenu) est remplacé par son fils Jehan qui comparait « *à un cheval, brigandinne, sallade, arc, trousse et espée. Injonction d'avoir maheustre, lesche et bonne sallade* ». A celle du 21 avril 1477, un nommé **Guillaume de la Haye**, peut-être le fils de Jehan?, (60 livres de revenu) comparait « *un cheval, brigandinne, sallade, arc, trousse, espée, dague, gorgerette* » et à celle du 4 septembre 1481, Guillaume de la Haye comparait à nouveau mais Jehan est remplacé par sa veuve. Il est difficile d'établir la généalogie de cette famille, étant donné que l'on trouve des « de la Haye » à Pluvigner, Merlevenez (Kergatorn), Landevant (Kerhaut) et à Saint-Caradec Hennebont (Kergomo). En 1530, la seigneurie passe à **Pierre de Cambourg**, comme l'atteste la réformation de 1536. Le 27 mai 1619 un aveu est rendu par noble homme **Josias de Luhandre**, sieur de Janhouellic (en Locmalo), époux de **Perrine Frollo**, dame de Toullan, fille et héritière de *deffunt noble homme* Jan Frollo son père, sieur de Kerbiquet, natif de Blavet, anobli par le roi en avril 1597, de son vivant sieur de Toullan et du Gras (en Groix), lui-même héritier du lieu, manoir, maison et méthairie noble de Toullan par le décès de **Louise du Combaut**, bisailleule de Perrine Frollo. Il semble que Louise du Combaut (ou peut-être Cambourg), mariée à un Frollo est une descendante de Pierre de Cambourg. Elle a

¹³Jeune marin qui étudie le pilotage

eu pour fils **Jan Frollo**, sieur de Toullan et du Gras. Perrine Frollo, dame de Toullelan, du Mouchon, de Port-Lay (en Groix) et du Gras a épousé en premières noces vers 1610 Josias Luhandre, sieur de Kerniniven (en Bubry). Après la mort de ce dernier le 03 avril 1634 à Riantec, Perrine Frollo épouse **Georges Anthoyne Baurin**, écuyer, sieur du Mouchon (en Cornouaille), et du Resto (en Merlevenez). Il sera capitaine de Guémené en 1635 puis de Groix en 1664. Les armes des Baurin sont « *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croissants de même* ». Perrine Frollo est commère pour de nombreux baptêmes et dans un acte de 1617 il est précisé « ... *sur le chemin qui mène du Gras au moulin dudit Gras (moulin à eau; c'est le seul de ce genre qui ait existé à Groix), côtoyant terre de Perrine Frollo, dame du Gras* »¹⁴. Georges Antoyne Baurin a eu d'un premier mariage un fils baptisé le 13 août 1612 avec pour parrain Monseigneur Louis de Rohan, prince de Guémené, comte de Rochefort et de Montauban, grand-veneur et gouverneur de l'Isle de France et pour marraine Marguerite des Portes, dame de Saint-Georges, Kermérien. . . Sa deuxième femme, Perrine Frollo lui a donné une fille nommée **Anne Baurin**, née et baptisée à Guémené sur Scorff le 25 janvier 1639. Elle eut pour compère François de Lentivy et pour commère Anne de Cosnoal, fille de feu messire Georges de Cosnoal, seigneur de Saint-Georges, Kermérien, etc. ... Anne se marie avec **Joseph de Cosnoal**, fils de Georges de Cosnoal et de Marguerite des Portes.

Les maisons de Toullan (Riantec) et de Saint-Georges (Nostang) sont alors unies.



La maison d'Anne Baurin

Né le 15 avril 1635, Joseph de Cosnoal a été baptisé comme ses deux frères aînés Georges et Hyacinthe le 21 octobre 1644 à Vannes (Saint-Patern). Il était prévôt du fief de La Roche Moysan. En 1679, Anne Baurin, qui avait hérité d'une maison de la Grand'rue à Port-Louis (ci-contre), résidait au manoir de Toullan et utilisait le château de Nostang comme propriété de campagne, sans doute parce que le manoir de Toullan était plus agréable à vivre en hiver en raison de sa proximité avec la Petite mer de Gâvres. Devenue veuve, elle fait un aveu le 12 mars 1680 à la barre d'Hennebont, donne les superficies du manoir noble de Toullan (6 journaux 8 cordes). Il y avait aussi un bois de haute futaie et un parc au soleil levant et les terres sous labour ou terres chaudes¹⁵ s'étendaient sur 3 journaux 810

cordes. Lors de la réformation du domaine du roi en 1679/1683, un nommé Christophe le Livec, sieur de Toullan, avocat à Hennebont, fait une déclaration pour la métairie neuve de La Villeneuve (Plouhinec). Il est avocat à Hennebont. En 1686, un fait divers se produit: des malfaiteurs ont causé des dommages dans les bois dépendant du manoir, comme il est attesté dans le monitoire de l'évêque de Vannes. Ils ont eu un fils né le 7 septembre 1667 à Riantec nommé **Marc de Cosnoal** « *le quel enfant pour crainte du danger de mort ayant été baptisé en la maison par Claudine Le Roy, sage femme* » (baptême appelé plutôt ondyement) et baptisé officiellement le 18 mars 1668 en l'église paroissiale de Nostang. En 1704, un chirurgien de la marine, René Le Breton, lui achète des terres à Groix. Il se mariera le 11

¹⁴ Le mot *gras* est à rapprocher de celui de *grées* qui sont des « buttes arides, souvent landeuses »

¹⁵ Terres cultivables

novembre 1711 avec **Jacquette Belenfant** qui, après son décès, renonce à la communauté en rendant un aveu au Roi le 23 novembre 1726 pour le manoir noble de Toullan, en la paroisse de Riantec. De leur union sont nés deux garçons: l'un Marc Antoine et l'autre Paul René.

Le 27 octobre 1742, Paul René est parrain de la cloche nommée « Paule-Renée » de l'église Saint-Tudy à Groix puis le 15 juin 1746, il se marie avec Thérèse Gosse à Vannes (en l'église des Ursulines) et de cette union naîtront trois filles qui seront baptisées à Vannes (Thérèse Héloïse le 1er décembre 1753, Marie Thérèse le 14 décembre 1754 et Geneviève Élisabeth le 3 janvier 1756) A cette époque, le couple demeure en leur hôtel, sur le port de Vannes. Mais le 7 juin 1758 a eu lieu l'inhumation de Thérèse Gosse, décédée en sa maison, sur le port, à l'âge d'environ 43 ans. Puis Paul René se remarie le 21 octobre 1760 à l'Île aux Moines avec Françoise Jeanne Dury (fille majeure de feu sieur Antoine Dury et demoiselle Françoise Vincente Ralouët):

« L'an de grace mil sept cens soixante le vingtunieme jour du mois d'octobre, la publication d'un ban du mariage a contracter entre ecuyer paul rené de Cosnoal, seigneur de Toullan grois et autres lieux originaire de la paroisse de riantec et y domicilié et demoiselle françoise jeanne dury originaire de la paroisse de St Patern et y domiciliée ayant été faite a St Patern le dimanche dix neuf octobre sans opposition ny empechement civil ou canonique comme il mat apparut par le certificat du sieur recteur de St lespiney ... de St Patern et le meme dimanche dix neuf dudit mois d'octobre la même publication ayant été faite au prone de la grande messe de riantec aussy sans opposition »

En 1776, il fait déclaration au Roi pour la terre et seigneurie de *Toulalan*, paroisse de Riantec.

Bien qu'étant seigneur de Toullan, il vivait à Port-Louis dans un certain luxe comme le décrit Henri-François Buffet dans « Vie et société au Port-Louis »:

« Paul René de Cosnoal, seigneur de Toullan [...] possédait une chaise à porteur », (sous Louis XVI), « si les voitures à chevaux étaient rares au Port-Louis, les chaises à porteur l'étaient davantage ».

A cette époque, le mot « hôtel » était attribué à toutes les demeures habitées par des nobles « *Paul René de Cosnoal, en son hôtel au Port-Louis 1765* » et aussi: « *Messire Paul René de Cosnoal du Cartier, noble vivant noblement, avait un sofa d'indienne, meuble presque unique au Port-Louis* »

Il décède en 1780, suivi l'année suivante par son fils Allain François Vincent le 18 avril 1781 qui décède prématurément à bord de l'*Annibal*, se rendant dans l'Océan indien et commandé par Suffren, suite au combat de la Praya au Cap-Vert contre les Anglais. Le 14 juillet 1784 à Hennebont, sa mère renonce à la succession de son fils qui n'a pas d'héritier. La succession fut alors déclarée vacante, et la saisine des biens attribuée à l'État par droit de déshérence. Les biens furent vendus les 7 germinal et 18 messidor an VI (27 mars et 6 juillet 1798) comme domaines nationaux. Notons qu'« en 1786, Jeanne Dury, veuve de Cosnoal, promit 75 livres en meubles et 150 livres de rentes à son valet et autant à sa domestique », comme le firent beaucoup de personnes dans leurs testaments en remerciement des services rendus par leurs domestiques.

Puis dans les registres de l'état civil de Riantec, on trouve un nommé Armel Victor Macé, propriétaire domicilié à Toulan, décédé le 5 février 1873. La déclaration de décès a été faite par ses deux fils ; l'un, Louis Macé, 26 ans, cultivateur, demeurant lui aussi à Toulan et Victor Macé, 27 ans, notaire, demeurant à Hennebont.

KERPUNCE

Le lieu de Kerpunce se trouve à l'est de Kerner en bordure de la Petite mer de Gâvres.

Après le décès d'Henry des Portes, son fils Alain des Portes rend un aveu en 1401 dans lequel il déclare percevoir des rentes sur les terres et héritages d'Eon et Jehan de Kerpunce situés à Keranberen en Riantec. Mais on ne peut parler de la seigneurie de Kerpunce sans aller à Saint-Georges en Nostang. En effet, à la réformation de 1427, **Eon de Kerpunce** et son épouse **Blanche de Saint-Georges** y possèdent un manoir et un hébergement en laissant un métayer demeurer au manoir de Kerpunce en Riantec.

A l'enquête de 1442 à Nostang, **Jehan de Kerpunce**, fils d'Eon de Kerpunce est exempt de fouage à Keroarhan (Kerhouan?) et Eon Pontivi, métayer de Blanche de Saint-Georges est exempt de fouage au manoir de Talhoaet (Talhouët). A Riantec et à la même enquête, Jehan de Kerpunce de Saint-Georges demeure en son manoir de Kerpunce et a un métayer au Guennic. A l'enquête de fouage de 1448, deux Jehan sont exempts: Jehan de Kerpunce de Saint-Georges exempt pour son manoir de Kerpunce (Riantec) et un autre Jehan de Kerpunce, noble sieur de Talhouët (Nostang). Puis la métairie de Talhouët où demeure la veuve d'Eon Pontivi et son gendre appartient à Guillo de Kerpunce, sieur de Saint-Georges. Aux montres des 8 septembre 1464, 21 avril 1477 et 4 septembre 1481 ne figure aucun membre de la famille de Kerpunce à Riantec. Il semblerait que ce soit Jehan des Portes qui serait possesseur de Kerpunce comme l'atteste l'aveu du 12 novembre 1500 lors du mariage de Guillaume des Portes et de Louyse de Kerangal où il est fait mention de terres et héritages de Saint-Georges et de Kerpunce. Cet héritage devait poser un problème car le 16 janvier 1523, François I^{er} donne une lettre de « maintenance et sauvegarde (de leurs droits) à **Jehan Thomas et Marie de Kerpunce**, seigneur et dame de Saint-Georges et de Saint-Nudec au sujet des prééminences, droits et devoirs en leurs maisons de Saint-Georges et de Kerpunz ». En effet, ils avaient « droits de prééminence dans l'église de Nostang et d'armoiries dans la maîtresse vitre ». Par une autre lettre, le 16 janvier 1524, le roi maintint « Marie de Kerpunce, héritière noble et principale de la susdite seigneurie, dans la jouissance de ces privilèges qui lui étaient contestés ».

En 1536, Talhouët et Saint-Georges (en Nostang) appartiennent à Jehan Thomas. Puis dans un aveu du 5 mai 1603, leur arrière petite fille Louyse des Portes devient dame de Saint-Georges, Kersabiec et Kerpunce.

Puis en 1643, la seigneurie de Kerpunce est possédée par **Gilles Blanchard**, descendant d'une ancienne noblesse de Bretagne dont la branche des du Val est la plus modeste. Leurs armoiries sont « *d'azur à trois croissants d'argent* ». L'ancêtre connu est Eustache Blanchard né en 1502 et marié à Jeanne Hattes dont ils ont eu un fils Jean né en 1530, écuyer, sieur du Val et marié à Jeanne Le Mezec. Leur fils Guy, né en 1550, écuyer, sieur du Val et marié à Adélice du Rocher ont eu trois fils: Jacques, né en 1570 écuyer et sieur du Val, Jean né en 1571 sieur de Kergun, et Gilles né en 1572 sieur de Kerpunce. Guy rendit hommage le 13 mai 1613 au Prince de Guémené pour sa maison noble du Val. En 1641 Gilles Blanchard reçoit la charge de notaire, priseur et avocat des juridictions inférieures d'Hennebont puis en 1642 celle de sénéchal de Sainte Geneviève. En 1650 il rachète les droits de son frère aîné Jean sur la terre du Val. Dans les années 1652-1654, il devient propriétaire du fonds de l'ancien lit de l'étang Saint-Symphorien, en la paroisse de Nostang.

En 1666, il vendit son étude pour se faire négociant et un arrêté du 10 juillet 1669 le maintient dans sa noblesse.

Gilles Blanchard et sa femme Jeanne Gontier ont eu deux enfants: Jean Joseph baptisé le 3 août 1658 et Catherine qui s'est mariée de 8 janvier 1673 avec David Texier, sieur de Sissale de la paroisse de Bas (Batz).

BOIS d'AMOUR

Le manoir et la métairie de Botameur (Botamont ou Botamont en 1427, Bois d'Amour de nos jours, Bot signifiant en breton « bouquet d'arbres ») dont il ne reste aucune trace, sont possédés par:

Le plus ancien possesseur connu est Jean, fils d'Eon de **Coëtnours** qui rend un aveu en 1402 pour le manoir et métairie de Botameur.

Cette ancienne famille portait « *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable* »

Puis dans un autre aveu de 1414, Botameur passe à **Alain**, fils de **Jean de Kerpaule**. A la réformation de 1427, Allain de Kerpaule est noble homme non contribuant pour le village de Botamout. A l'enquête de 1442, une nommée Catherine Kerpaul, veuve demoiselle non contribuant pour le bourg de Riantec est sans doute une parente comme semble l'être Marguerite de Kerpaule, épouse d'Olivier de Keraudren qui a rendu un aveu en 1444 pour Botamour. Puis le manoir et la métairie restent aux mains des de Keraudren selon les aveux de 1481 (Rolland de Keraudren) et 1493 (Olivier de Keraudren) avant de passer à celles de **Claude des Portes** comme l'atteste la réformation de 1536. Notons qu'à la montre de 1477, « *Rolland Keraudren, mineur, est comparu par Yvon Le Trezer, jusarmier en brigandine* ». Olivier de Keraudren était un grand seigneur breton d'après Mireille Gaude-Ferragu dans son livre « D'or et de cendre: la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Age » et un proche du Duc de Bretagne François II comme l'atteste Dom Morice: « *en novembre 1487, Olivier de Keraudren, écuyer, lieutenant des archiers de la garde du corps du duc (François II), capitaine des francs-archers et eflouz de l'évêché de Cornouaille* » a perçu 400 livres « *pour nous servir en armes contre les Français et leurs adhérens nos ennemis ...* » et dans l'extrait de la chancellerie (du 4 octobre 1487 jusqu'en mai 1488), il est mandé à **Olivier de Keraudren** « *de se tenir en la place d'Hennebont, d'y retirer les nobles du pays, de la garder et d'y faire ce qu'il jugera y estre nécessaire* ». Dom Lobineau indique la perception de « *quatre aunes de noir à 8 livres l'aune* » en tant qu'« *habillement de beguin* » pour assister aux funérailles du 13 septembre 1488 où le Duc fut « *ensepulturé* » en l'église Notre Dame des Carmes de Nantes. D'après Henri François Buffet « la source où puisaient obligatoirement les marchands d'eau était celle du Bois d'Amour qui passait pour la meilleure de la région. Certains fermiers de bourgeois port-louisien (celui de la Crozetière, celui de la Rolandière) étaient tenus, en certaines occasions, d'y aller puiser pour leurs propriétaires »

LES SALLES

La Chambre des Comptes de Bretagne fait mention d'« *un lieu, manoir et métairie noble de Sal ou de Salles possédés par G. Pérennes et la famille d'Yvon Pencollet (1540), héritier d'Alix Remaysay (1436), par G. de Pérennès (1500)* » et l'enquête de 1442 confirme l'existence de ce manoir où demeure « *Jehan Keraron métээр à Guillaume Perennes* ».

La famille Perennes a été propriétaire au XVI^e siècle du château de Kergonan en Plouharnel (aujourd'hui abbaye bénédictine).

A la montre de 1481, **Guillaume Le Perennes** (100 livres de revenu) est « *porteur d'une brigandine, comparait armé d'une vouge* ». Les Perennes ont pour armoiries: « *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois poires de même* » (notons que « perennes » signifie poire en breton).

Puis à la réformation de 1536, le manoir des Salles est possédé par le sieur de Cadoudal (en Plumelec), à ne pas confondre avec les Cadoudal de Brech. Il s'agit, sans doute

de **René de Cadoudal**, propriétaire au XVI^e siècle du château du même nom en Plumelec. Au XIV^e siècle, ce château ou manoir a été la propriété d'Olivier de Cadoudal, conseiller du duc Jean III et capitaine d'Hennebont pour Jean de Montfort à la guerre de succession de Bretagne dite "guerre des deux Jeanne" (1341-1364). Les Cadoudal de Plumelec ont eu pour armoiries: « *d'argent à la croix engreslée de sable* » (pl. blas. 11). Puis les Salles sont possédées par **Pierre Le Gouvello**. Il est le fils de nobles gens Regnault le Gouvello et Olive Boutouillic, sieur et dame de Kersivien, baptisé à Saint-Gilles d'Hennebont le 26 octobre 1611 comme son frère François Le Gouvello le 11 octobre 1612. En 1638-1640, Pierre Le Gouvello est reçu en l'office de sénéchal de la juridiction de Coetmadeuc, puis en 1643 en l'office de sénéchal et de procureur fiscal de la juridiction de Sainte Geneviève. En 1672, il y eut un arrentement¹⁶ et partage noble des héritages dépendants des successions de Pierre Le Gouvello, écuyer et de dame Anne Marquer, sa femme, sieur et dame des Salles avec mesurage et prisage desdits biens. Le 10 mai 1676, eut lieu le mariage entre leur fille demoiselle Marie Anne Le Gouvello et Julien Aubin, écuyer, seigneur de Botcouarch, et de dame Perrine Coudé.

François de la Pierre, écuyer, devient le nouveau propriétaire des Salles. Il fut l'époux de Thomasse Dondel, sœur de Thomas Dondel, seigneur du Faouëdic et de Brangolo. En 1659, il s'était associé avec son beau-frère Thomas Dondel, sieur de Brangolo, pour « l'exploitation des fermes et devoirs de Bretagne, où ils étaient intéressés chacun pour un quart »; ils étaient aussi banquier dans les principales villes du royaume, et faisaient du négoce à l'extérieur de la France (en Hollande, en Angleterre et en Espagne). Ils amassèrent alors une grande fortune dans ces opérations, ce qui leur permit d'acheter le 15 juillet 1667 le Faouëdic-Lisivy appartenant à Pierre de Jégado, sieur de Kerhollain, de Kerlot (cf. fondation de l'abbaye de Kerlot en 1652 pour sa sœur Elisabeth) décédé sans successeur.

Pendant la guerre de Hollande, François de la Pierre, Thomas Dondel et Jean Bréart de Boisanger, leur beau-frère commun (il est l'époux de Louise, sœur de Thomas Dondel et le caissier de la première Compagnie des Indes), arment avec le marchand Arnaud Roullaud deux navires corsaires: le « Saint-Charles » et l'« Espérance ».

En 1672 il est conseiller du Roi et receveur des fouages de l'évêché de Vannes et possède treize tenues situées en la paroisse de Guidel et deux autres situées en la trêve de Guillomar (Arzano).

Puis, en 1673, une terre située au village des Filleries (Pluvigner).

François de la Pierre acheta le 22 février 1674 la charge de conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France. Il prend alors le titre de sieur des Salles et porte pour armes « *d'or à deux fasces de gueules* ».

En 1676-1677, François de la Pierre et Thomas Dondel vendent les droits édificiers leur appartenant sur la *prée* noble de Lisivy en la paroisse de Ploemeur.

En 1678 il rend un aveu pour son manoir de Damany en Moëlan et vers 1679-1683, il rend un autre aveu, le « Pavillon des Brousses, au Port-Louis »

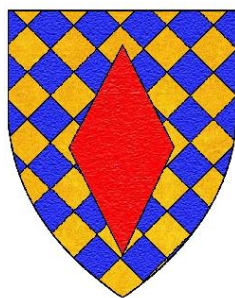
Le 19 octobre 1687, il achète les terres et seigneuries de la Forêt (Languidic), Sébrevet (Quistinic) et Kerbrevet (trêve de Lomelec) avec dépendances pour un montant de 125 000 livres.

Le 4 octobre 1692, il décède à Hennebont pendant sa charge.

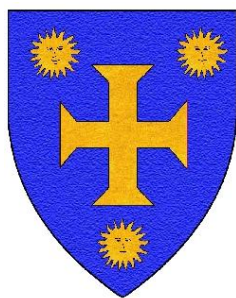
En 1680, il subsistait encore les ruines du moulin du Sallo, moulin de la seigneurie des Salles, au Lohic près de la poterne des prisonniers.

¹⁶ Prise ou bail à rente

Riantec - Blasons des familles nobles citées



1 - des Portes



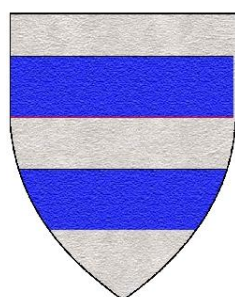
2 -Thomas de St-Nudec



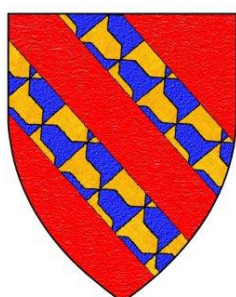
3.1 de Cosnoal



3.2 - de Cosnoal



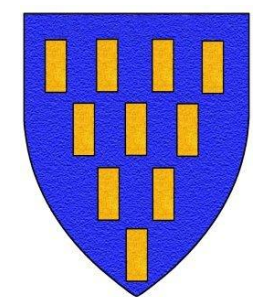
3.3 - de Cosnoal



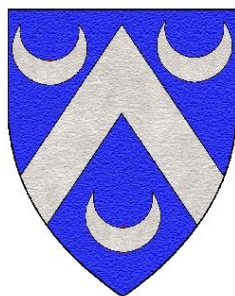
4 - du Vergier



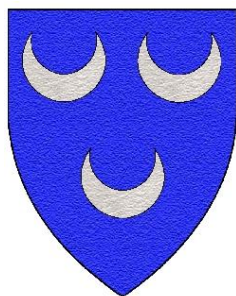
5 - de Guimarho



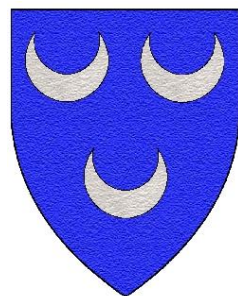
6 - de Baud



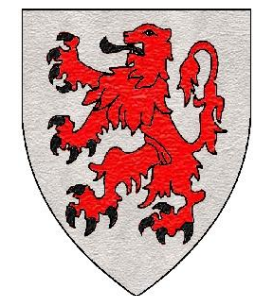
7 - Baurin



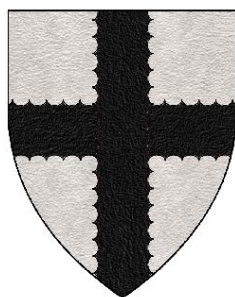
8 - de Kerpunce



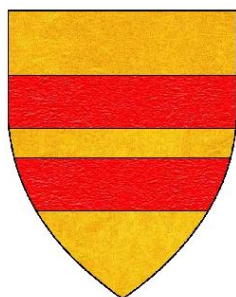
9 - Blanchard (id.8)



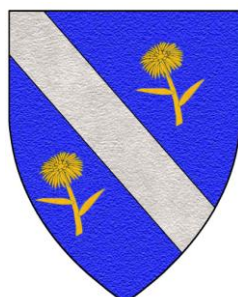
10 - Coëtnours



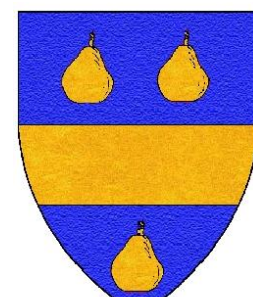
11 - Cadoudal



12 - des Salles



13 - Burin de Ricquebourg



14 - de Perennes

Les blasons ci-dessus ont été réalisés par Loïc Le Dréan

LOCJEAN

Chapelle Saint-Jean Baptiste (Chevalier de Malte)

1442: *Eon le Blemeau et Nicolas Le Bobeter, météers à Jehan de Guegan* (lire sans doute de Quenecan) *demourant en son manoir de Locyahan* (Locjehan) *hameau, moulin à vent, pont et moulin à eau sur le Kergamenant.*

A l'enquête de 1442, **Jehan de Guecan** (de Quenecan) est dit « demourant en son manoir de Locyahan (Locjehan) » et a pour « météers » Eon Le Blemau et Nicolas Le Bobeter. Jehan de Quénécán, sieur de Kerdaniel (paroisse de Bignan), était l'époux d'Aliette de Lantivy née vers 1426, fille de Jehan II de Lantivy, seigneur de Lantivy (1385-avant 1456) et de Marguerite Hilary, dame de Quinipily (paroisse de Baud) décédée après 1445.

Avant d'être le siège de cette seigneurie, une chapelle ayant appartenu aux Chevaliers de Malte et dédiée à Saint-Jean l'évangéliste fêté en décembre. Celle-ci a été reconstruite en 1884 et devient Saint-Jean Baptiste fêté le 24 juin (date plus propice que décembre pour les festivités)

A proximité et au bord du ruisseau du Riant se trouve une fontaine votive.

L. Rosenzweig indique aussi la présence d'un hameau, d'un moulin à vent, d'un pont et d'un moulin à eau sur le Kergamenant, affluent du Riant.

II - Les bourgeois de Port-Louis

Outre ces terres agricoles possédées par des seigneurs bretons à l'ouest de Riantec et sur les bords de la petite mer de Gâvres se trouve une vaste étendue de terres « vaines et vagues¹⁷ » limitée par les chemins Port-Louis/Hennebont et Port-Louis/Auray et faisant partie du domaine tout d'abord ducal puis royal.

Louis Alexandre de Bourbon, dernier enfant de Louis XIV, gouverneur¹⁸ de Bretagne depuis le 26 mars 1695, afféagea cette Grande lande pour la cultiver.

Henri-François Buffet a fait, d'après les minutes des notaires une étude très détaillée de cette terre dans « les afféagements du domaine royal aux environs du Port-Louis sous Louis XV »

Cette lande peut être divisée en trois fiefs: Kerdurand, le fief de Ricquebourg (le Loch, Kerbel, Ville Marion et le Guennic) et le troisième fief composé de terrains « accouatiques » (Marais de Stervin, îles de Kerner et de Saint-Léon)

KERDURAND

Une partie de cette lande appelée Lann Rozec (40 journaux) fut acquise en 1730 par noble homme **Joachim de La Faudrière de Baudry**, notaire de Plouhinec et avocat au Parlement de Bretagne. Mais il la sous-inféoda¹⁹ aussitôt à **Jean Durand**, sieur de la Feuillade, originaire de Bazas (au sud de la Gironde). C'est lui qui donna à cette terre le nom de Ker-Durand. En tant que négociant en vin, il était considéré comme « marchand et bourgeois » et en tant que propriétaire de bateaux « maître et bourgeois de barque »

En 1709, il est syndic, c'est à dire chargé d'établir les rôles des fouages et autres impositions.

En 1717, il réarme le « Saint-Jacques » (250 tonneaux) pour Saint-Domingue, avec le concours d'un autre marchand bourgeois Jacques Pesron.

¹⁷ Terres incultes

¹⁸ Représentant du Roi de France

¹⁹ Sous-inféodation: acte par lequel un vassal possesseur d'un fief faisait une inféodation à un autre.

Jean Durand de la Feuillade prit au pair, à Locoal-Hennebont (aujourd'hui Sainte Hélène) un domestique de quatorze ans à qui il apprit à lire et à écrire.

Jean Durand de la Feuillade est un négociant qui a bien réussi puisqu'il possède une maison dite « la maison de négociant » de style Louis XIV à mansardes de granit, située au n°5 de la place du marché, qu'il avait fait construire pour sa femme Marie Ropert.

Puis en 1740, il vendit la terre de Kerdurand pour 1200 livres à **Jean-Pierre Macquaire**, bourgeois de Port-Louis qui s'y installa et demanda à Jean Stéphan, charretier et laboureur à Locmalo, de clore, de défricher et de cultiver cette lande, moyennant le versement de 1300 livres. En 1745, sa veuve revendit la terre noble de Kerdurand avec maison, écurie, cour, jardin, prairies, terres labourables, landes et bois, pour 3000 livres à **François Stéphan**,



Maison Durand de La Feuillade

négociant à Port-Louis. Mais pour 150 livres par an, elle continua à y habiter avec son fils pendant cinq années. Kerdurand devient un fief noble (François Stéphan pris d'ailleurs le titre de sieur) et une ferme importante où il ne semblait pas bon vivre, vu que quatre fermiers s'y sont succédé en cinq ans. En 1750, François Stéphan fit de nombreux travaux de défrichage et de plantation d'arbres exotiques tels que des palmiers chinois de Chusan, des tulipiers de Virginie, des pins de Monterey, des cèdres du Liban ou des chênes-lièges d'Afrique du Nord.

En 1744, il aménagea sa demeure rue de la Pointe à Port-Louis en faisant boiser « en plein » une salle du rez-de-chaussée ainsi que les cheminées des chaudes « le tout à la mode et de dernier goût », ce qui atteste un certain degré d'aisance. Cela ne l'empêcha pas d'être récalcitrant quant à payer ses impôts: en 1749, il insulte vivement Jean-Claude Huet, employé dans les Fermes du Roi, et la commission intermédiaire des États de Bretagne voulut l'emprisonner mais le lieutenant de roi prit sa défense et l'ordonnance ne fut qu'enregistrée. Mais cette clémence ne l'empêcha pas de récidiver en 1760 lors d'une réquisition de charrettes pour le transport de poudres et munitions de guerre à Quiberon en se rendant chez Jean Besson, syndic chargé de l'opération, à qui il « vomit mille horreurs et injures ». Cette fois l'intendant le condamna à huit jours de prison ferme.

Le 17 août 1762, François Stéphan vendit pour 9500 livres le lieu noble de Kerdurand, qui a donc triplé de valeur, au sieur **Jean Rousse**, chirurgien-major de la Compagnie des Indes, originaire de Bagnière en Périgord, chirurgien major de la marine de 1747 à 1763 avec 45 livres de solde dont les rôles font état de ses embarquements: à bord du « Mascarin » (armé

pour la Chine le 29/12/1749 et désarmé le 13/07/1751), où il est dit habitué au Port-Louis; il embarque ensuite à Lorient à bord de la frégate « Bristol » (armé pour l'Isle de France le 11/03/1752 et désarmé le 11/03/1752) du « Centaure », vaisseau de 1600 tonneaux (armé pour l'Isle de France le 27/01/1754 et désarmé le 01/10/1755) puis de la frégate « Diligente » (armé pour Brest le 31/12/1756, partie de Lorient le 03/05/1757, désarmée le 01/03/1759). A cet embarquement, il perçoit 60 livres de solde et est débarqué à l'Isle de France le 18/10/1757.

Sa femme Marie-Françoise Millet, devenue veuve, vend la métairie pour 200 livres par an à Joseph Aubin en 1773, à Jacques Liscouët en 1780 et à Jacques Le Bourvellec en 1789. Elle loua aussi des logements à la Société d'Or pour des réunions et des festivités.

FIEF DE RICQUEBOURG

Celui-ci est composé de la prairie du Loch, de la Ville-Marion et du Guennic.

Cette terre de 622 journaux 78 cordes ½, dont le siège était au Loch, est acquise par « écuyer » **François Burin, sieur de Ricquebourg**, en plusieurs parts de 1742 à 1744. Né à Ruis en Picardie en 1674, il fut lieutenant du roi à Port-Louis de 1723 à 1746. En 1732, année de son mariage avec Marie- Louise Martin du Parc, il était gouverneur du Port-Louis, Hennebont et Quimperlé et Lorient. La famille Burin avait pour blason « *d'azur, à la bande d'argent accostée de deux soucis d'or* ».

François Burin de Ricquebourg était autorisé à jouir de ces landes en fief de basse justice et il pouvait sous-inféoder à des particuliers pour les défricher et les cultiver. Le 3 novembre 1744, il afferma pour neuf ans à François Evanno la métairie noble du Loch moyennant 100 livres par an. Après le décès de François Burin de Ricquebourg le 26 janvier 1746 en son hôtel de la citadelle, son fils **François-Simon de Ricquebourg** (futur abbé Jésuite), renouvela la ferme de François Evanno, qui, en 1766, fut remplacé par Gilles et René Le Roux jusqu'en 1787. L'abbé de Ricquebourg émigra le 19 avril 1792, et la métairie du Loch fut vendue à **Jean-François Fraisse** comme bien national.

Le 25 septembre 1799, Jean-François Fraisse échappa à l'assaut des chouans en sautant par la fenêtre du couvent Sainte Catherine dont il était propriétaire.

Près de Kerbel fut construit un moulin banal et une maison de meunier couverte de chaume « *Ty corn er parc* ». Le moulin eut pour propriétaire à titre de convenant, tout d'abord Joseph Le Martelot puis Saturnin Kerlo. A la mort de dernier, il fut légué en même temps que la maison à l'hôpital du Port-Louis en 1809.

De 1747 à 1766, la tenue de Ville-Marion fut affermée à Yves Danès puis à Louis Le Nezet pour 30 livres par an et un tiers de grains puis en 1764 pour 100 livres et quatre poulets par an mais pour encourager le défrichement des terres, le prix de la ferme fut diminué de 6 livres par journal de terre défrichée. . . et ainsi furent créés une pépinière et un petit bois.

En 1772, François-Simon abbé de Ricquebourg fit des plantations d'arbres dans la métairie noble au Guennic.

Dans le fief de Ricquebourg d'autres exploitations agricoles furent créées par des bourgeois de Port-Louis.

Le 5 septembre 1743 furent baillées à titre de convenant à **Jean Foynard**, chirurgien-major de Port-Louis, 47 cordes de terres vaines et vagues moyennant une rente de deux minots d'avoine. Jean Foynard, né en 1691 à Breuilpont dans l'Eure, s'était marié à Catherine Lancray, originaire de Saint-Omer dans le Pas de Calais, ancienne armatrice et veuve d'Edouard Congdon, pirate de la Mer des Indes. Il construisit une coquette maison comprenant quatre chambres basses et créa un jardin de 144 toises. Un vivier entouré de saules fut creusé et une pépinière aménagée. La métairie nommée la « Foynardière » fut

affermée à des maîtres jardiniers François Gouzer en 1754 puis Christophe Plunian et son fils François qui cultivèrent des asperges en 1778.

Le 4 novembre 1745 fut sous-inféodé à **Vincent Boutouillic**, sieur du Lesré, 5 journaux de landes qui furent revendus par son héritier à **Joseph Crozet**, négociant du Port-Louis et originaire de Voiron en Dauphiné. Le 3 février 1751, il achète à son beau-père Julien Relo, marchand du Port-Louis, la métairie de Kernevé (ou Maisonneuve) située dans une partie de lande appelée Lann Huiban, proche des landes qu'il a achetées et qui porte aujourd'hui le nom de Crozetière. La métairie eut pour fermiers François Evanno en 1766, après avoir été celui du Loch puis Joseph le Glouahec en 1790. **Julien Crozet** (1728-1782), capitaine de la Compagnie des Indes qui donna son nom à des îles dans l'Océan indien, fils de Joseph Crozet, fut le deuxième propriétaire de la métairie.

Le 18 juillet 1763 fut sous-inféodés 91 journaux et 120 cordes de terres appelées Clos-Calvé à **Thomas Calvé** (1718-1790), négociant du Port-Louis et propriétaire de navires, ancien officier de la Compagnie des Indes, et beau-père de Julien Crozet.

Le 6 septembre 1764, près de Branroch, une chaumière en ruine avec 6 journaux de terre furent affermés à **Jacques Le Pesquer**, laboureur, qui rebâtit la maison appelée Branroch bihan.

Le 14 septembre 1764, **Guillaume et Nicolas Lautour**, bourgeois de Lorient, devinrent propriétaires de 141 journaux et 26 cordes de terre donnant à l'est sur la lande de Kervassal et l'ouest sur celle de Sterville (Sterihuel) avec pour rente 141 livres 6 sols 6 deniers. Cette terre prit successivement les noms de Kervenic bihan, Lautourière, Clos-Lautour puis Lotour. Ils créèrent une pépinière en utilisant les boues et ordures du Port-Louis. Puis en 1778, les nouveaux fermiers furent **Julien et Claude Thomas**.

Le 20 mai 1765 furent sous-inféodés 58 journaux de landes situés entre le Clos Calvé et Ville-Marion et portant le nom de Rousserie en 1772 (peut-être en souvenir de Jean Rousse, chirurgien de la Compagnie des Indes, propriétaire de Kerdurand) au sieur **Yves Rolland** du Port-Louis pour une rente annuelle de 58 livres 10 sols qui lui donna le nom de Rollandière. En 1771, **Michel Daulos**, canonnier sur les vaisseaux, succéda à Yves Rolland et en 1772 prit Georges le Bourlé pour fermier. A la mort de Michel Daulos au Port-Louis de l'Isle de France en 1789, la maison et la terre furent cédées en 1791 à Louis Dualo puis à Antoine Surbled et Gabrielle Lefebvre, marchands épiciers au Port-Louis.

Le 4 novembre 1770 fut afféagée à **Joseph Moquart**, du Guennic, la terre « Groez er Gal » qui devint la Moquardière.

Le 26 juin 1772, fut sous-inféodée à **Pierre Goiffon** et à son beau-frère **Joseph Aubin**, maîtres-boulangers à la citadelle de Port-Louis, une pâture de 6 journaux dans la Lann Rozec en y ajoutant l'année suivante 5 journaux des terres voisines. Cette terre porta le nom d'Aubinière puis celui de l'Aubrière. Ces boulangers étaient d'anciens soldats non bretons, qui, pour survivre, étaient devenus garçons boulangers.

Toujours dans la Lann Rozec, furent afféagés à **Alexis Noalen**, boucher du Port-Louis, 6 journaux 57 cordes de terre le 3 août 1771 puis 83 cordes le 19 décembre 1773. Cette terre porta le nom de la Noalinière.

D'autres furent accordés à des cultivateurs:

en 1745: Anne le Gouzronc, veuve François Frollo de Locmiquélic

en 1764: Julien Pasco de Sterville (Sterihuel) et Jean Le Coq de Branroch

en 1766: Joseph Lestrohan du Guennic, Jean Kerdavid de Kervern et François Conquer de Sterville

en 1767: Jean le Goff du Guennic

en 1770: Pierre le Talhouëdec du Petit Guennic

en 1771: Philippe Plever de Locmiquélic, Joseph Le Gléour, marchand au bourg de Riantec

en 1772: Julien Jégo et Henri Gourhel de Kerhostin

en 1784: Joseph Guyonvarc'h de Kervassal

en 1785: François Le Bihan et Joseph Candalh de Kervassal

La lande de Riantec comportait aussi des terrains « accouatiques » d'une superficie de 43 journaux acquis par Louis-Dominique Rousseau de Pont-Scorff

Les Îles de Kerner et de Saint-Léon appelées « Ninès vras en Drindet » et « Ninès bihan en Drindet » furent concédées à **Philippe de Kérarmel**, négociant du Port-Louis et originaire d'Auray qui propagea la culture de la rhubarbe de Tartarie (*rheum tartaricum*) originaire de Chine dont on utilise les rhizomes pour ses propriétés purgatives. Cette plante a été importée à Lorient par Desbarres mais le pharmacien lorientais Genthon préféra cultiver cette plante dans la région car elle y est de meilleure qualité.

III - Abbaye de la Joie

Sur la rive droite du Blavet dite « rive ducale », aucun grand seigneur ne s'est implanté et c'est sur cette rive que le duc de Bretagne a fait donation de plusieurs terres (notamment à Riantec) lors de la fondation de l'Abbaye de la Joie d'Hennebont.

Ces terres leur fournissaient alors quelques rentes.

Jeanne Bizien, deuxième abbesse de l'abbaye, fait l'acquisition le 12 septembre 1323 d'un tiers du moulin de Locjan, de son étang et de ses dépendances en échange d'une rente de 40 sols à Alain de Saint-Diel, valet à Inguiniel et en 1334 elle acheta une rente de 20 sols à Kervern.

La même année, Jegou de Lestevizran et sa femme Perronnelle Le Guer « *vendirent et en nom de vente perpetuele et heritage baillerent et octroierent à religieuses dames l'abbaesse et le covent de l'abbaie de la Joie Nostre-Dame emprès Henbont...vingt soulz de rante annuelle...sur tous les heritages et terres qu'ils aoint de par la dite fame... en la ville appelée Kaerguerne...et sur touz les autres biens de par icele fame si ceux ne souffisaint* »

En 1478, Amette de Kergroèzes, nouvelle abbesse (1470-1488), demanda l'autorisation de faire un moulin à Sterbouest pour ses sujets de Riantec, et en 1485 un moulin à mer fut construit sur l'étang de Sterbouest « *pour la commodité des vassaux* ».

La construction de ces moulins porte préjudice à certains seigneurs, notamment Guillaume de Kerpuncze en 1486, qui voyaient ainsi une perte de leurs revenus.

Puis, après la Révolution, l'abbaye vendit comme biens nationaux plusieurs tenues:

à Branroch le 17/03/1791 une tenue à M. Fornier pour 1725 livres

à Kervern le 17/02/1791 une tenue à M. Dessaux (1600 livres), 2 tenues le 21/04/1791 (5830 livres) et 2 tenues le 16/06/1791 (2175 livres) à M. Durand 2 tenues le 19/05/1791 à M.P. Lavaysse (2675 livres) 1 tenue le 15/04/1807 à M.J. Jehanno (1461 livres)

à Kerner le 19/05/1791 2 tenues à M.G. La Villesgris (2900 livres), 2 tenues à P. Lavaysse (2175 livres) et 2 tenues à Fornier et Tohic (2730 livres), le 15/04/1807 1 tenue à F. Josse (1563 livres) et le 22/04/1807 1 tenue à veuve Stéphan (1385 livres)

à Saint Léon le 21/04/1791 1 tenue à M. Durand (2455 livres)

et au bourg le 21/07/1791 1 tenue à Le Tohic (1511 livres) et 1 tenue à M. Le Jeune (1000 livres).

Conclusion

Jusqu'au XVII^e siècle, les seigneurs bretons venus de l'intérieur des terres (Guilligomarc'h, Lignol, Caudan, Nostang) ont construit des manoirs et ont exploité les terres situées à l'est de Riantec (Kersabiec) et à proximité de la Petite mer de Gâvres (Kerpuncze, Toullan, les Salles).

Au XVIII^e siècle, ce sont les bourgeois de Port-Louis (négociants, officiers de la Compagnie des Indes) qui ont défriché les « terres vagues et vaines » situées entre Port-Louis et Riantec en y plantant des arbres rapportés de leurs expéditions à l'autre bout du Monde.

N'oublions pas l'Abbaye de la Joie d'Hennebont qui possédait depuis le XIV^e siècle jusqu'à la Révolution des moulins et des tenues sur le territoire de Riantec dont elle percevait des revenus qui lui permettaient de vivre.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, François Alexandre, *Dictionnaire généalogique, héraldique et chronologique*.
- BAUDRY, Gilbert, *La seigneurie du Pou et ses officiers de justice*.
- BERNIER, Gildas, *Staer-Ster-Estoer-Ester*.
- BETAUT, *Famille noble de Riantec*.
- Abbé J. BLAREZ, *Dernier recteur de Riantec* (avant la Révolution).
- BUFFET, Henri-François, *La toponymie du canton de Port-Louis*, 1952.
- BUFFET, Henri-François, *Vie et société au Port-Louis des origines à Napoléon III* 1972
- BUFFET, Henri-François, *Les afféagements du domaine royal aux environs du Port-Louis sous Louis XV*, Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1963
- BUFFET, Henri-François, *Lorient sous Louis XIV*, Annales de Bretagne, 1937, (T44)
- FAUTEUX, Aegidius, *Quelques officiers de Montcalm*.
- D. de FOURMONT, Hyacinthe, *Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne*.
- d'HOZIER Jean François Louis, Gaston de CARNÉ Gaston, *Les chevaliers bretons de Saint Michel depuis la fondation de l'ordre*, 1884.
- de LAIGUE, René (Comte), *La noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles: réformations et montres*, 1902.
- MADEC, Pierre (Joseph Jaffré), *Seigneurs et seigneurie, Persquen, La liberté du Morbihan*, 10-25 Mai 1982
- MALLET, Jacques, *Hennebont: Remparts et N.D. Du Paradis* Congrès archéologique de France 141^e session Morbihan, 1983.
- LE MENÉ, Joseph Marie, *Histoire féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, 1894.
- LE MENÉ, Joseph Marie, *Carmes d'Hennebont*, Bulletin société polymathique du Morbihan.
- MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et... »*
- PAILLET, Jean-Baptiste Joseph, *Manuel du droit français*.
- Abbé PEYRON, *Fondation de l'Abbaye ND de Kerlot*, Bulletin de la société archéologique du Finistère, 1889 (T 16).
- POTIER de COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*.
- ROSENZWEIG, L., *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, 1870.
- RUCARD, Patricia, *Une abbaye cistercienne en Basse-Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles: l'abbaye Notre- Dame de la Joie de Hennebont*, 1971-1972.
- TRÉVÉDY, J., *Histoire militaire de Redon (1830-1908)*.
- Archives Départementales de Loire inférieure, *Chambre des Comptes de Bretagne*.
- Archives Départementales du Morbihan, *Inventaire sommaire des archives départementales du Morbihan antérieures à 1790*.
- Annales de Bretagne, 1969, vol.76, p.649-657.
- Annales de Bretagne (Persée) p. 313 à 336.
- Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, Julien Formal (1749-1802), p.39-41.
- Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 5, n° 3, 1951, p. 404-415.
- Société de médecins et de chirurgiens, *Dictionnaire des sciences médicales*, 1920.